Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de TARBES

Soyons courtois …

le jeudi 13 avril 2006 à TARBES

S O M M A I R E

1. Jeudi 13 avril 2006 à Tarbes une journée pour apprendre à « mieux se conduire »

2. Apprendre à partager l'espace public
   a. Le piéton : une vulnérabilité permanente

   b. Le stationnement sauvage dans les centres-villes

3. Le piéton dans la ville de Tarbes : accidentologie de 2001 à 2005

4. Les dix commandements de la courtoisie au volant

5. Annexes
   a. Carte de la ville de Tarbes : nombre de piétons impliqués dans les accidents

   b. Carte des Hautes-Pyrénées : nombre de piétons impliqués dans les accidents

   c. Charte de la bonne conduite

   d. Dépliant « les Piétons et la Route »

Dossier mis en ligne dans la rubrique « espace presse » du site internet des services de l'Etat
www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

Jeudi 13 avril 2006 à Tarbes : une journée pour apprendre à « mieux se conduire »

Le jeudi 13 avril 2006, les services de l'Etat (la préfecture, la direction départementale de l'Equipement, la Police nationale) et la ville de Tarbes participeront à la campagne nationale baptisée « journée nationale de la courtoisie au volant » initiée par l'AFPC (Association Française de Prévention des Comportements au volant) et placée sous l'égide du ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer.

L'objectif ?

Sensibiliser automobilistes et piétons aux risques routiers encourus par les piétons en attirant leur attention sur le fait que la sécurité routière est aussi une affaire de civisme et de respect d'autrui.
Mais aussi aborder les comportements peu civiques, souvent à l'origine d'accidents.

Comment ?

Quatre équipes interviendront sur six emplacements retenus comme étant des lieux particulièrement risqués pour les piétons, à Tarbes :

Le matin :
- autour de la place Marcadieu, jour de marché

toute la journée :
- autour de la place Jean Jaurès
- aux différents passages piétons de la place de Verdun
- devant la clinique de l'Ormeau et aux allées Leclerc

En fin d'après-midi :
- devant l'école Voltaire et le collège Desaix
- devant l'école St Joseph

Ces équipes observeront le comportement des piétons et des automobilistes et les inviteront à s'arrêter. Les usagers prudents et courtois seront félicités. Les usagers imprudents et dangereux se verront remettre "La charte de bonne conduite » contenant notamment « Les 10 commandements de la courtoisie au volant ».

Dans tous les cas, chacun sera sensibilisé au fait que la rue et la route sont un espace à partager par tous et qu'un peu de courtoisie peut contribuer à lutter contre l'insécurité routière.

Chiffres clés

- **1 piéton tué sur 10 est un enfant**
- **1/3 des piétons tués l'ont été sur un passage piétons**
- **2/3 des piétons sont tués en agglomération**

Apprendre à partager l'espace public

Nombre d'automobilistes ne respectent pas les passages piétons et grillent parfois les feux rouges. Pourtant tous les conducteurs se retrouvent à leur tour dans le rôle du piéton.
Aujourd'hui en France, plus de 30 millions de véhicules sillonnent nos routes et les exemples d'incivilité sont nombreux : irrespect de la signalisation, attitude agressive envers les usagers de l'espace public, coups de klaxon, queues de poisson…
En France, 550 piétons ont été tués et 2310 blessés grièvement en 2004 sur la voie publique.

64 % de la population pense que
les conducteurs sont agressifs
87 % des français ont des difficultés
à traverser une rue sur un passage piétons

- **Le piéton : une vulnérabilité permanente**

La marche est par nature notre premier mode de déplacement. Mais de piéton, il nous arrive de passer à l'état de conducteur ou d'un véhicule. Les rôles sont interchangeables et nous rassemblent dans un désir commun : se déplacer en toute sécurité.
Se mettre à la place de l'autre est le premier principe de la courtoisie. Mais bon nombre d'automobilistes ne respectent pas les passages piétons et optent pour un comportement individualiste lorsqu'ils prennent le volant.
Que dit le Code de la route ? Le nouveau Code de la route tente de renforcer le droit du piéton. Ne pas céder le passage à un piéton engagé sur un passage piétons en l'absence de feux tricolores est passible : d'une amende pouvant aller jusqu'à 135 €, de la suspension du permis de conduire jusqu'à 3 ans et de la perte de 4 points.
Le piéton a lui aussi des devoirs, il est tenu d'utiliser les passages piétons s'ils sont situés à moins de 50 mètres perd toujours son droit s'il traverse un passage piétons alors que le feu est rouge.

- **Le stationnement sauvage dans les centres-villes**

En France, toutes les villes sont confrontées à cette situation. C'est l'une des infractions et incivilités le plus souvent relevées dans les centres-villes.
Sur les trottoirs, le stationnement sauvage des voitures entrave le déplacement des piétons. Il constitue un danger permanent en les obligeant à circuler sur la chassée ou hors des passages protégés.
Aux carrefours, sur les passages piétons, il gêne la visibilité des usagers, masque les enfants, oblige à faire un détour. Sur les aménagements cyclables il contraint les cyclistes à des écarts dangereux et les renvoie dans le flux de circulation motorisée…

Chiffres clés

- **30 % des français possédaient une voiture en 1960**
- **80 % des français en possèdent une aujourd'hui**
- **85 % des déplacements se font en voiture**

En 2004 en France

- **550 piétons tués**
- **2310 blessés graves**

Le piéton dans la ville de Tarbes : accidentologie de 2001 à 2005

Au cours des 5 dernières années, de 2001 à 2005 inclus, 151 piétons ont été victimes d'un accident sur la route à Tarbes.

134 véhicules légers ont été impliqués dans ces accidents. Les « deux roues » l'étaient peu.

C'est le jour que le risque est plus important : 8 accidents sur 10 sont survenus de jour.

L'alcoolémie n'est que rarement constatée dans ce type d'accidents.

La responsabilité était partagée : le piéton avait aussi sa part de responsabilité dans 4 accidents sur 10.

Une majorité de femmes ont été les victimes : 6 femmes pour 10 accidents.

Les catégories d'usagers les plus vulnérables sont les enfants et les « 40 à 80 ans ».

Tarbes concentre les 2/3 des accidents
impliquant un piéton dans les Hautes-Pyrénées
151 sur 271

Charte de la bonne conduite

Les 10 commandements de la courtoisie au volant

❶
Je garde mon sang froid en toutes circonstances et ne m'énerve pas au volant, notamment en cas d'encombrement

❷
Je n'oublie pas le danger sur la route et je reste entièrement concentré sur ma conduite

❸
J'accepte le rythme de conduite des autres usagers de la route, hommes et femmes, en particulier des conducteurs inexpérimentés ou âgés

❹
Je reste concentré sur ma conduite en sachant que mon attention peut être détournée par l'usage de technologies embarquées (téléphone, lecteur CD,…)

❺
Je respecte en toutes circonstances les emplacements signalés « handicapés » ainsi que les issues de secours (pompiers, hôpitaux, écoles…)

❻
J'évite de consommer, même raisonnablement, toutes boissons alcoolisées ou produits pouvant diminuer ma capacité de conduire et de maîtriser mon véhicule

❼
Je suis très attentif et prévenant vis-à-vis des usagers les plus exposés au danger : piétons, rollers, cyclistes et motocyclistes

❽
Sur autoroute, j'évite de monopoliser la file de gauche et je me rabats aussitôt après avoir doublé un véhicule

❾
Je respecte les passages piétons. Je ne stationne pas sur les trottoirs, les ménagements cyclables et les passages piétons

❿
Je veille au bon état de mon véhicule, afin de contribuer à une meilleure sécurité, au respect d'autrui et de l'environnement